



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 14 du 24 mai 2006 - 2 pages

COLZA : stade G4

Pucerons cendrés

Ils sont toujours absents, tant à la tour en ce qui concerne les ailés qu'en parcelles.

L'année 2006 sera-t-elle une des rares années sans pucerons cendrés ? La surveillance doit se poursuivre jusqu'à 3 semaines de la récolte.

Oïdium

La maladie n'est toujours pas observée, même dans le sud de la région.

Les traitements restent inutiles avant l'apparition des premières taches. La surveillance doit être maintenue jusqu'à 3 semaines de la récolte.

POIS : stade jeunes gousses plates à gousses plates

Pucerons verts

La **situation** est très **hétérogène**, les parcelles à faible pression en cotoyant d'autres qui atteignent les seuils d'intervention.

*Voire le **bulletin N°13** du 17 mai pour le **rappel des seuils**. Consulter le **dépliant protéagineux** pour le **choix du produit**.*

Pour les parcelles concernées par le renouvellement du traitement bruches, utiliser un produit mixte pucerons-bruches.

Tordeuses

On approche les **1500 captures**. Les **seuils** pois de semences et pois pour la consommation humaine **sont atteints (50 captures/piège** au stade gousses plates du second niveau florifère).

*Profiter du renouvellement de votre **traitement bruches** pour utiliser un produit mixte **bruches-tordeuses,** avec si nécessaire une certaine efficacité sur pucerons (voir dépliant protéagineux).*

Bruches

Ne pas oublier pas de **renouveler** votre **traitement bruches**, 15 jours après votre première intervention sur pois de semences et pois jaunes.

*Utiliser un **produit mixte bruches-pucerons** ou **bruches-tordeuses** en fonction de vos situations et types de production.*

Maladies

Le temps est favorable à l'**anthracnose**.

*Il sera prudent de renouveler la protection 15 jours après le premier traitement. Choisissez un produit mixte **anthracnose-botrytis**.*

BLE : Stade fin épiaison à floraison

Maladies foliaires

En parcelles protégées, la **septoriose** a été contrôlée et reste cantonnée aux étages intermédiaires.

En absence de traitement sur variétés **sensibles**, la septoriose progresse sur F2 dans les situations les plus précoces, avec une intensité assez faible à ce jour.

La **rouille brune** n'est notée que dans quelques situations très favorables en Charente-Maritime.

Fusariose sur épis

Sur blé dur et dans les situations concernées sur blé tendre, les interventions devraient se terminer.

Ravageurs

Le vol de **pucerons** n'a pas commencé à la tour et les infestations en parcelles sont pratiquement nulles.

Comme en 2005, la présence d'*Agromyza* (mouches mineuses) est fréquente depuis une dizaine de jours surtout dans le sud de la région, elle se traduit par des symptômes spectaculaires (plages décolorées sur le tiers supérieur des feuilles).

Ne pas intervenir, la nuisibilité de ce type d'attaque n'a pas été clairement établie.





MAIS

Sésamie :

Intensification du vol.

Intervenir si nécessaire.

COLLECTE DES EVPP

30 mai - 1er juin

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470

©, SPV Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

P21
D3 40 J0 40830

MAÏS : Stade 2 à 8 feuilles

Sésamie

Le vol s'est intensifié avec environ 130 captures sur 6 pièges en Charente-Maritime (pas de captures pour d'autres pièges) et cinquante pour les 4 pièges du Sud Charentes ; en Vienne, les deux premières captures sont signalées le 23 vers Moncontour.

Les objectifs de la lutte contre la sésamie sont les suivants :
En maïs consommation, il s'agit de maîtriser au mieux la première génération afin :
- d'éviter les pertes de pieds consécutives à ces attaques ;
- de limiter en très grande partie la seconde génération, celle-ci entraîne un affaiblissement de la plante et favorise aussi le développement de certaines mycotoxines. L**a présence de larves** dans les épis est en effet **un des facteurs** qui contribuent à l'**augmentation des teneurs en fumonisines**.

Ce point est à souligner en raison du prochain renforcement des contraintes réglementaires dans ce domaine.
La présence de larves de seconde génération, voire de troisième les années très chaudes, ne peut cependant être évitée en totalité. En effet, des migrations à partir de secteurs situés au sud sont possibles et la protection en première génération ne peut être parfaite.

Outre le broyage de cannes et le déchaumage des collets, mesure prophylactique indispensable, la lutte chimique raisonnée s'avère nécessaire dans de nombreux secteurs surtout en Charentes.
Compte-tenu des niveaux d'attaque assez élevés observés à l'automne ces deux dernières années (voir bulletin du 19 octobre 2005) et des objectifs de la lutte, les zone de risque et les préconisations sont les suivantes :
**** Zone à risque élevé :***
En font partie les secteurs traditionnellement concernés par la sésamie en Charente-Maritime, approximativement au sud d'une ligne Rochefort/Saint-Jean-d'Angély.
En Charente, le quart nord ouest, le centre et le sud sont aussi des zones à risque élevé.
*Dans ces situations, la première intervention à demie-dose est à prévoir du **1er au 6 juin**, avec renouvellement 2 semaines plus tard.*

**** Zone à risque moyen :***
La sésamie est présente à de faibles niveaux ou de façon irrégulière : c'est le cas du sud Deux-Sèvres et de la partie nord de la Charente-Maritime. La protection est nécessaire dans les situations les plus exposées (semis tardifs, cultures dérobées, parcelles isolées ou régulièrement attaquées ...). Dans les autres cas l'observation des pieds de ponte est le critère de décision logique. En l'absence de suivi, on s'orientera vers l'intervention unique à pleine dose vers le 9-12 juin (voir prochains bulletins).
Cas particuliers :
*Le **maïs semence** est à protéger dans toute la région, il en est de même pour les **maïs spéciaux** surtout présents en sud Charente-Maritime.*
***En Vienne,** pour le maïs consommation la protection n'est à envisager que pour des parcelles régulièrement attaquées depuis 2 ans à l'extrême sud du département.*
*Voir le prochain bulletin pour les périodes d'intervention en **Vienne**.*

TOURNESOL : Stade 1 à 3-4 paires de feuilles

Ravageurs

Les populations de **pucerons** sont très faibles en parcelles, les conditions climatiques récentes leur ont été défavorables.

ADIVALOR : COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITATAIRES

Du 30 mai 1er juin (sauf C.A.C. Charente du 6 au 8 juin)

Contactez votre distributeur habituel pour connaître les sites et les dates précises, le professionnel doit ramener les EVPP chez celui-ci.

Les déchets collectés :

- **Les bidons vides plastiques de moins de 30 L :** Rincés, égouttés, les bouchons à part.
- **Les fûts vides de plus de 30 L :** Avec leur bouchon d'origine
- **Les emballages souples en carton, papier, plastique souple :** Vides